

Marseille, le 15 avril 2020



De : Françoise Julia-Maneglia, co-secrétaire académique et Emmanuel Arvois, représentant de la CGT au Comité Technique de l'Académie

À : Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

Objet : Mesures d'urgence pour les familles et les jeunes isolés

Monsieur le Recteur,

Lors de son allocution télévisée du lundi 13 avril le Président de la République a pris argument des conséquences du confinement pour les élèves des catégories populaires pour annoncer une réouverture progressive des établissements scolaires à compter du 11 mai prochain. Pour ce qui nous concerne, comme les autres organisations syndicales et les associations de parents, nous avons les plus sérieuses inquiétudes quant aux conditions de réalisation d'un tel objectif à cette échéance.

Mais, quoiqu'il en soit cette annonce ne doit pas faire écran à la nécessité immédiate de répondre à l'urgence sociale dans laquelle sont plongées les familles qui subissent de plein fouet la paralysie des services publics et le blocage d'un certain nombre de processus leur permettant d'assurer leur survie quotidienne. A cet égard, ni l'état, ni ses institutions, ni les collectivités locales ne peuvent faire l'économie de leurs responsabilités immédiates.

Nous nous adressons à vous pour que les mesures d'urgence propre à atténuer pour les familles et les jeunes les plus touchés les effets de cette crise soient prises sans délais :

- Il existe une cellule de veille académique chargée du suivi de la continuité pédagogique. Il importe de toute urgence qu'une cellule académique chargée du volet social de la crise - étayée par des cellules départementales auprès des DSDEN - soit mise sur pied. Elle veillerait à ce que les besoins soient correctement identifiés au niveau des établissements et des circonscriptions du 1^{er} degré, qu'ils émanent de famille ou de jeunes isolés, majeurs ou non. Elle travaillerait à l'élaboration d'une feuille de route précise en matière d'aide d'urgence à destination des chefs d'établissement, des IEN et des agents du service social.

- Des moyens budgétaires doivent de toute urgence être débloqués pour pourvoir à l'aide financière des familles et des jeunes concernés. Dans le second degré au moins, ceux-ci sont aisément mobilisables sur les ressources propres des établissements actuellement confrontés à une réduction considérable de leurs dépenses de viabilisation du fait du confinement. En tout état de cause l'état doit abonder les fonds sociaux en tenant compte des implications économiques et sociales de cette crise pour de très nombreuses familles et de très nombreux jeunes.

- Les collectivités territoriales doivent également contribuer par tous moyens à leur portée à la mise en place d'une aide alimentaire pour les familles subissant de plein fouet la rupture de continuité de la restauration scolaire.

- La discontinuité d'accès aux ressources pédagogiques mobilisables via internet devrait pouvoir être réduite par des mesures favorisant la gratuité d'accès à des moyens de connexion.

- Enfin, l'accès aux aides doit être garanti à toutes les familles et tous les jeunes dont la situation objective le nécessite, quelle que soit par ailleurs leur situation administrative à l'égard du code de séjour des étrangers et demandeurs d'asile. Cela suppose également qu'elles/ils se voient accorder le droit de circuler sans danger d'être inquiétés par les services de police, pour accéder à ces ressources, dans les limites prévues actuellement par les règles du confinement.

Sur l'ensemble de ces sujets, nous attendons de l'autorité académique qu'elle prenne rapidement position et qu'elle engage les concertations nécessaires avec l'autorité préfectorale et les collectivités pour favoriser au plus vite leur mise en œuvre.

Nous espérons vivement être entendus sur ces enjeux qui prennent un caractère d'extrême urgence et nous vous prions de recevoir nos salutations respectueuses.

Françoise Julia-Maneglia

Emmanuel Arvois